

PREAVIS No 02-2025 «RAPPORT DE GESTION 2024»

RAPPORT AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASEL  
PAR LA COMMISSION DE GESTION

Séance du Conseil intercommunal du 27 mai 2025

La Commission de gestion, composée de Mesdames Anne Schranz, Daphnée Schäppi et de Messieurs Jean-Charles Bartolacelli et Jean-François Spring a procédé à l'examen du préavis lors de sa séance du 14 mai 2024 dans les locaux de la Police de Pully. Elle a siégé en présence de M. Jean-Marc Chevallaz, président du CoDir et du Lt-colonel Dan-Henri Weber, commandant de police.

La Cogest relève l'excellente qualité du rapport de gestion, aussi bien dans sa présentation qu'au niveau des informations complètes et pertinentes qu'il contient. Messieurs Weber et Chevallaz ont renseigné avec compétence la Cogest sur tous les sujets qu'elle a désiré aborder. Qu'ils soient remerciés, ainsi que l'ensemble du corps de police pour le travail effectué.

Ce rapport reprend uniquement les points qui ont fait l'objet d'une discussion.

#### **Renfort lors de manifestations de grande ampleur**

Les renforts entre corps de police sont imposés par la loi. Sur le plan cantonal, c'est le cas, par exemple pour assurer la sécurité lors de matchs de foot ou de grande manifestation cyclistes. Ces soutiens se font sur le principe de la réciprocité – avec une petite redistribution si l'organisateur participe à une partie des frais (match de foot p.ex.).

Lors d'engagements pour des événements au niveau suisse, comme le sommet pour la paix en Ukraine au Bürgenstock, le WEF à Davos ou l'Eurovision, les corps de police obtiennent un défraiement par l'Etat.

#### **Participation financière des communes partenaires**

Le calcul de la répartition entre les communes a été convenu dans les statuts en 2011, lors de la création de l'Association. Il tient compte entre autres d'une pondération entre les zones urbaines / périurbaines, des prestations offertes, de la taille des communes, ...

La nouvelle Loi sur la péréquation intercommunale (Lpiv) va entrer en vigueur

prochainement. Elle va faire baisser la facture policière des communes qui possèdent une police locale. Ce sera l'occasion de repenser la répartition de la participation des différentes communes, voire de s'ouvrir à de nouvelles communes.

### **Gestion des macarons de parking pour la ville de Pully**

La gestion des places de parcs et des macarons dépend de la Direction des travaux et des services industriels (DTSI). La police délivre les macarons, en tâches optionnelles pour la ville de Pully, mais c'est la ville qui décide qui peut ou non obtenir les macarons, ainsi que le montant de ces derniers.

### **Objets trouvés**

Les objets trouvés sont inscrits sur easyfind.ch et gardés durant 1 année, puis rendu à la personne qui les a amenés. Les bijoux ou objets de valeur sont conservés 5 ans, puis vendus avec l'autorisation de la Justice de Paix. La police n'organise pas de vente publique, sauf parfois pour des vélos. Les deux-roues abîmés sont remis à une association pour faire des réparations.

### **Contraventions non payées**

L'augmentation des ordonnances pénales est proportionnelle aux amendes et aux montants encaissés. Les procédures de mise en poursuites ne sont pas rentables car elles débouchent souvent sur des actes de défaut de bien. Mais en tant qu'autorité, la police doit poursuivre la démarche jusqu'au bout.

### **Stupéfiants**

La consommation de cannabis et ses dérivés est très difficilement punissable, car il n'est pas possible de les différencier du CBD et les analyses coûtent trop cher. En cas d'accident de la circulation par contre, les analyses sont faites et la consommation de CBD est aussi sanctionnée.

### **Plaintes cyber**

Ce nouvel item de statistique dépasse déjà tous les autres. Il comprend aussi bien les délits liés aux achats sur internet, les histoires d'amour virtuelles, le harcèlement, les faux policiers – faux plombiers, etc. Des campagnes de prévention sont menées au travers de stands ou de conférences, ainsi que par les médias.

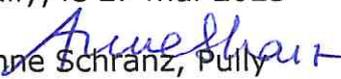
### **Préavis**

Seuls 2 corrections mineures sont à signaler :  
p. 33 Plaintes enregistrées – colonne bleue : chiffres 2024 (et non 2023).  
p. 36 Tableau du bas – dernière colonne : chiffres 2023 (et non 2024).

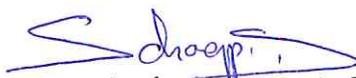
### **Conclusion**

C'est à l'unanimité que la Commission de gestion vous recommande d'approuver la gestion relative à l'exercice 2024 et de donner décharge au Comité de direction.

Pully, le 27 mai 2025

  
Anne Schranz, Pully  
Présidente

  
Jean-François Spring, Paudex

  
Daphnée Schaeppi, Savigny  
Rapporteuse

  
Jean-Charles Bartolacelli, Belmont